

CTR PLF 2014

FICHE :

LES CREDITS DE LA DGFIP

Le montant total des crédits prévus en PAP 2014 pour la DGFIP s'élève à 8 362 M€. Ces crédits sont composés de crédits de personnels, de fonctionnement et d'investissement « hors-titre 2 » .

➤ Les **crédits de personnel** pour 2014 devraient s'élever à **7 168 M€** dont **2 238 M€** au titre du CAS pension.

Le PLF 2014 a été construit sur la base d'un plafond d'emplois de **111 990 ETPT** et d'un volume de suppressions d'emplois de 1 988 ETP. L'enveloppe de crédits consacrée au financement des mesures catégorielles est de 22 M€ hors CAS pension.

➤ Pour les **crédits de « hors titre 2 »**, la lettre de cadrage du Premier ministre du 28 juin 2012 relative au budget triennal 2013-2015 prévoit pour l'annuité 2014 une baisse de dépenses des fonctionnement et d'intervention de 4 % par rapport à la LFI 2013.

Les crédits HT2 prévus pour la DGFIP en 2014 s'inscrivent dans cet effort de redressement des finances publiques puisqu'ils devraient s'élever à **1 194 M€**, sous réserve de leur adoption par le Sénat, ce qui représente **une baisse de - 52 M€** par rapport à la LFI 2013 (soit - 4,2 %).

Les principaux postes de dépenses prévus **en PAP 2014** sont les suivants :

▪ **43,5 % (519,4 M€) de dépenses immobilières**, dont 251,8 M€ de loyers budgétaires et 145,6 M€ de loyers commerciaux et charges locatives.

En 2014, la DGFIP poursuivra activement dans le cadre de son projet stratégique sa démarche de rationalisation du parc immobilier. La réduction de surfaces générera de nouvelles économies sur les natures de dépenses suivantes : les fluides, les impôts liés à l'immobilier, l'entretien courant immobilier.

Cette démarche concernera prioritairement les implantations immobilières dans les communes où sont recensés plusieurs sites.

En 2014, les perspectives d'évolution sur l'organisation des services seront prises en compte et une attention toute particulière sera portée sur les conditions de sécurité des agents et, plus généralement, sur leurs conditions de travail, ainsi que sur les conditions d'accueil des usagers dans ces services.

▪ **26,8 % (319,5 M€) de dépenses « métiers »**, dont 219 M€ de dépenses d'affranchissement, 30 M€ de frais d'impression et 23,5 M€ de remises versées aux débiteurs de tabac.

Dans le cadre de sa démarche stratégique, la DGFIP poursuivra sa recherche de mesures visant à réduire les dépenses suivantes :

- l'affranchissement avec la centralisation de l'envoi du courrier dans les directions locales et la diminution globale du nombre d'envois des plis telle que la possibilité pour le contribuable de ne plus recevoir d'avis d'imposition papier pour l'impôt sur le revenu (dès 2013, ce dispositif relatif aux avis d'imposition aura permis d'économiser 1,6 M€ sur les imprimés, les enveloppes et l'affranchissement) ;

- les timbres fiscaux dont la dématérialisation devrait entraîner à terme une forte diminution du poste « remises aux débitants de tabac » ;

- les frais d'impressions avec la rationalisation de la production des imprimés et des plis.

▪ **15,9 % (190 M€) de dépenses informatiques** (dont 28 M€ dédiés aux dépenses de micro-informatiques du réseau).

La DGFIP souhaite devenir une administration de référence en matière de numérique, s'agissant de la dématérialisation des documents et de leur transmission, des téléprocédures et des réseaux collaboratifs.

Le plan numérique issu de la démarche stratégique vise à rénover en profondeur l'offre numérique pour faciliter les démarches des usagers et améliorer encore l'efficacité de notre administration.

En plus d'une série de projets informatiques (dont la rénovation du site impots.gouv.fr ou encore la création d'un « espace numérique sécurisé et unifié » (ENSU) pour le redevable), le plan numérique s'accompagnera :

- d'une accélération du renouvellement du parc informatique ;

- de l'équipement en doubles écrans pour adapter le poste de travail au numérique (utilisation simultanée de plusieurs applications et de documents - déclarations, factures, justificatifs - désormais dématérialisés) ;

- de la mise à niveau de l'infrastructure réseau (pour la transmission son-image en temps réel, afin de permettre le développement de la visioconférence, de la formation à distance et du travail à distance) ;

- et, plus généralement, de la recherche de mesures de simplification et d'amélioration de l'ergonomie et de l'efficacité des outils.

▪ **13,8 % (164,7 M€) de dépenses de fonctionnement courant.**

Ces dépenses comprennent pour l'essentiel des dépenses de télécommunications, de frais de déplacement et de changement de résidence, de subventions relatives à l'action sociale, de fournitures et de matériel de bureau et de mobilier.

La poursuite de la politique de mutualisation des achats permettra d'obtenir de meilleurs prix sur les achats courants tels que les fournitures de bureau, le papier.

Par ailleurs, le renouvellement de certains marchés est l'occasion de rechercher un meilleur rapport qualité/prix (c'est le cas pour la téléphonie avec la mise en place de nouveaux marchés, qui permettront prochainement une économie proche de 50 % par rapport aux précédents marchés).